

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du mercredi 04 novembre 2015**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Jean DELVERT, Laurence GOURSAT, Eric LAFAURIE, Patrick LAVILLE, Lionel CHABREYRIE, Isabelle GRISET, Nicole CREMOUX.

Absent(s) excusé(s) : Hervé CLEDEL (pouvoir à Patrick LAVILLE), Jocelyne AUDRAN MAURY (pouvoir à Jean-Philippe PAGEOT), Jean-Paul CAMPASTIE (pouvoir à Jean-Philippe PAGEOT).

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du 23 septembre 2015, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1/ approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Martel
- 2/ taxe d'aménagement : fixation du taux pour l'année 2016

Questions diverses :

- 1/ participation financière à l'intervention de Sylvie Staub, auteure, à l'école
- 2/ cadeaux des aînés – Noël
- 3/ cérémonie du 11 novembre
- 4/ présentation du projet de RPI Cuzance Baladou Martel pour la rentrée 2016
- 5/ détermination des projets d'investissement 2016 pour demande de subventions DETR
- 6/ Point sur les travaux : parking, chemin lac long, coupe d'arbres, tables et travaux salle des fêtes

Monsieur le Maire demande au conseil son accord pour ajouter une délibération à l'ordre du jour : **agenda d'accessibilité programmée – demande de prorogation de délai.**

Ce rajout d'ordre du jour est accepté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1/ approbation du rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Martel

Monsieur le Maire présente le rapport annuel du syndicat de l'eau dont les principaux éléments sont les suivants pour 2014:

- La population desservie est d'env. 3000 habitants,
- Les prestations sont confiées à la SAUR,
- 29.71% d'eau a été prélevée en plus au puits de Scanneaux,
- 56.425m³ ont été importés du syndicat du Blagour,
- 397.288 m³ ont été produits,
- 9.55% d'eau a été consommé en plus par rapport à 2013,
- Le nombre d'abonnés est de 1988, dont 209 sur Baladou,
- Le volume vendu est de 190.241 m³,
- La longueur du réseau est de 167.300 kms,
- Pour une consommation de 120 m³, le prix moyen est de 2.74€ au 1^{er} janvier 2015,
- Le rendement du réseau est de 44.70%,
- En 2014, 1.460 km de réseau a été refait,
- L'état de la dette est de 613.541,82€.

Il ressort des débats le constat que le rendement du réseau est extrêmement faible.
Le conseil municipal, après en avoir débattu, l'assemblée approuve le dit rapport.

Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2/ taxe d'aménagement : fixation du taux pour l'année 2016.

M. le Maire remémore au conseil la délibération votée le 05 novembre 2014 instaurant la taxe d'aménagement pour l'année 2015 à un taux fixé à 1%. Le taux de droit commun est compris entre 1 et 5%.

Depuis le 1er mars 2012 cette taxe regroupe celles précédemment dénommées taxe locale d'équipement (TLE), taxe départementale des espaces naturels sensibles (TDENS) et taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE).

Cette taxe, composée de 3 parts : communale départementale et régionale, est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable), et qui changent la destination des locaux dans le cas des exploitations agricoles. Elle s'applique aux demandes de permis (y compris les demandes modificatives générant un complément de taxation) et aux déclarations préalables.

Une liste exhaustive d'exonérations encadre les abattements que la commune peut décider d'appliquer. (article L 331-9 du Code de l'Urbanisme).

Par ailleurs il est admis que le territoire de la commune soit sectorisé, toutes les zones ne relevant ainsi pas d'un taux unique.

M. le Maire soumet au conseil les modalités d'application de cette taxe et le taux applicable pour l'année 2016 car il peut être annuellement révisé par délibération avant le 30 novembre pour une application au 1er janvier de l'année suivante.

Le conseil après en avoir débattu décide d'appliquer la taxe d'aménagement au taux de 1 % sur l'ensemble du territoire de la commune et acte de ne pas appliquer d'exonérations.

Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3/ Agenda d'accessibilité programmée – demande de prorogation.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la possibilité de délais supplémentaires laissés aux collectivités pour recenser les établissements recevant du public dont elles sont propriétaires et en établir un programme de travaux de mise en accessibilité (recensement, délai et financement). Cette demande de délai a été appuyée par une délibération de CAUVALDOR pour l'ensemble de son territoire communautaire, afin de compléter la démarche de chaque commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré demande une prorogation du délai de dépôt d'Agenda d'Accessibilité Programmée de 12 mois.

Délibération approuvée par 11 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Questions diverses :

1/ participation financière à l'intervention de Sylvie Staub, auteure, à l'école :

Une auteure propose de venir à l'école pour intervenir devant les élèves. Sa prestation, à hauteur de 100€, sera prise en charge par la commune.

2/ cadeaux des aînés – Noël :

L'idée d'un repas comme l'année dernière est maintenue. Pour celles et ceux qui ne peuvent se déplacer, un coffret gourmand sera offert.

3/ cérémonie du 11 novembre :

La cérémonie débutera à 11 heures. Un apéritif suivra à la salle des fêtes et les fournitures seront apportées par Laurence Goursat. Jean Paul Campastié s'occupera de la Gerbe.

4/ présentation du projet de RPI Cuzance Baladou Martel pour la rentrée 2016

Une première réunion a déjà eu lieu en vue de la création d'un RPI regroupant les écoles de Cuzance, Martel et Baladou.

La finalisation de ce projet doit se faire dans le mois.

Une seconde rencontre est prévue le mardi 10 à 11 heures à Baladou.

S'en suivra une réunion publique (avec les parents d'élèves) sur Martel dont la date reste à déterminer.

5/ détermination des projets d'investissement 2016 pour demande de subventions DETR

Les projets suivants peuvent être envisagés :

- aménagement de la salle des fêtes (cuisine, agrandissement par création d'une scène, wc handicapés).
- création d'un columbarium au cimetière.

6/ Point sur les travaux : parking, chemin lac long, coupe d'arbres, tables et travaux salle des fêtes, cage d'escalier secrétariat.

- Parking : il est terminé depuis ce matin 4/11,
- chemin lac long : reste à faire,
- coupe d'arbres : un arbre dangereux a été coupé ce 4/11
- tables cuisine salle des fêtes : en attente,
- cage d'escalier (secrétariat de mairie) : un devis de 800€ a été reçu pour la fermeture de la cage d'escalier desservant le premier étage en dessus le secrétariat de mairie : il est effectivement inutile de chauffer cet espace dès lors qu'il n'est pas utilisé en permanence.

7/ Visite du centre de tri de St Jean Lagineste : une délégation d'une vingtaine de personnes s'est rendue en visite au centre de tri. Cela permet une bonne prise de conscience de l'intérêt à porter au tri des déchets recyclables.

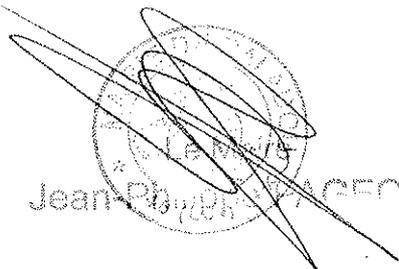
8/ Aides par l'Agence de l'Eau à la régularisation d'installations d'assainissement individuel nécessitant des travaux et correspondant à des normes bien précises : la municipalité est chargée de recenser les installations de la commune entrant dans ce cadre.

9/ Columbarium : une présentation de plusieurs modèles est présentée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 23 h 10 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

BALADOU le :
10 NOV. 2015


Jean-Paul Campastié